



LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Abidjan, le 09 SEPT 2014

NOTE A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS, TRANSFORMATEURS ET PROPRIETAIRES D'USINES DE CONDITIONNEMENT DE CACAO ET DE CAFE

ABIDJAN - SAN PEDRO

N/Réf. : CCC/.....259.....2014...../DGA-EKN/DOT-IB/SPRS-Kmk/tl/lc

Objet : Amélioration des procédures de gestion des stocks

Mesdames, Messieurs,

Depuis le démarrage de la campagne 2012-2013, Le Conseil du Café-Cacao améliore ses outils de gestion en vue de suivre efficacement l'évolution des stocks de café et de cacao au cours des campagnes.

Ainsi, après la mise en œuvre de la procédure de réception et de déclaration automatisée des achats brousse, Le Conseil du Café-Cacao met en place, à partir de la campagne 2014-2015, une nouvelle procédure de traçabilité des lots de fèves et de produits dérivés fabriqués par les négociants et transformateurs de cacao et de café.

Cette nouvelle procédure comprend les grandes étapes suivantes :

- 1- Déclaration des achats (réception entrée usine) à travers le SAIGIC selon la méthode en vigueur.
- 2- *Déclaration des fabrications de lots dans un nouveau module du SAIGIC élaboré à cet effet.*
- 3- Amélioration du module de cessions de volume de produits ou des produits constitués de lots déjà déclarés, à tiers.
- 4- Amélioration de la procédure d'analyse des lots à l'export (Equocal). Les lots à analyser sont ceux déjà déclarés et comportant toutes les informations de localisation.
- 5- Les lots analysés et ayant fait l'objet de BV seront disponibles dans le SIGEC4 pour les formalités d'exportation selon la procédure en vigueur.
- 6- La pesée des lots lors de l'embarquement.
- 7- Déclaration période du volume des déchets d'usinage.

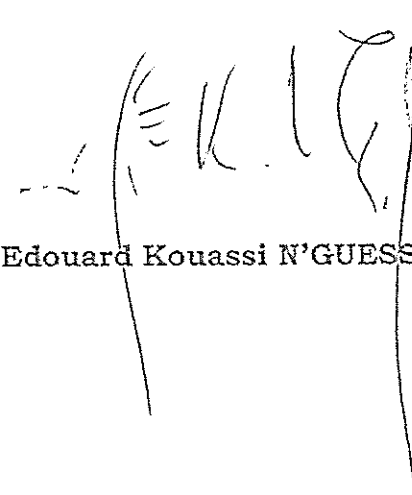
La mise en œuvre de cette procédure a pour objectif d'assurer la traçabilité du produit du bord-champ jusqu'à son exportation définitive et, d'établir de manière dynamique, en temps réel, un stock théorique très proche du stock physique.

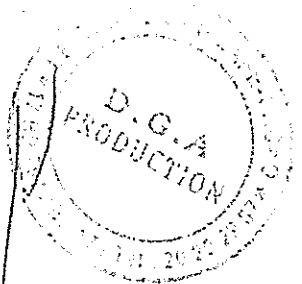
Les détails sur l'utilisation de cette nouvelle procédure vous seront présentés au cours des séances de formation dont le programme sera communiqué ultérieurement.

Par ailleurs, nous vous informons que dans le cadre de la gestion des réceptions et des cessions des produits, **chaque société d'exportation de cacao ou de café agréée doit procéder directement à ses propres achats (réception de produits à l'entrée des usines) avant de les céder à tiers.**

Cette disposition s'adresse plus particulièrement aux exportateurs et transformateurs constitués en groupe dont une société réceptionnait les produits pour le compte du groupe.

Comptant sur votre franche collaboration habituelle, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


Edouard Kouassi N'GUESSAN





DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Abidjan, le 21 AOUT 2014

Aux Exportateurs, Acheteurs et
Sociétés Coopératives
Café-Cacao

N/Réf. : CCC/243.....2014...../DGA-NKE/DOT-IB/SPRS-Kmk/ba/tc

Objet : Déclaration en ligne des achats
par les acheteurs et coopératives

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du suivi de la commercialisation intérieure, le Conseil du Café-Cacao a mis en place des documents de commercialisation intérieure (reçus, registres et connaissements), depuis la campagne 2012/2013.

Ces documents étaient produits et émis par les acheteurs et coopératives eux même.

Afin de réduire les coûts de production, les délais de transmission des documents et accroître leurs fiabilités, Le Conseil du Café-Cacao a le plaisir d'informer l'ensemble des acteurs qu'une plate-forme dénommée système d'information régional en abrégé SYDORE a été mise à la disposition des acheteurs et des sociétés coopératives pour déclarer automatiquement les achats.

Il faut noter que les reçus et les registres demeurent. Leur production et leur utilisation obéissent aux procédures en vigueur depuis la campagne 2012-2013.

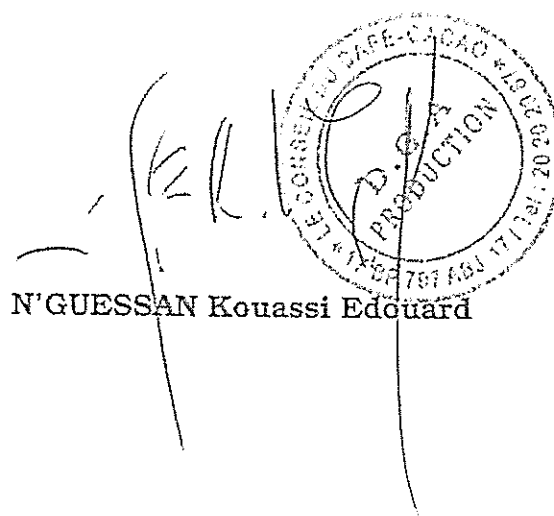
Cependant les connaissements qui doivent accompagner les mouvements de produit du magasin des acheteurs et des coopératives aux différents ports d'embarquement ou toute autre destination, doivent être émis à partir de cette plate-forme.

.../...

Pour émettre un connaissance, il est obligatoire que les achats de produit auprès des producteurs, auprès des acheteurs ou des sociétés coopératives partenaires soient déclarés de façon exhaustive et tenu à jour par chaque acheteur et chaque société coopérative.

Les délégués régionaux du Conseil du Café-Cacao sont à votre disposition pour vous fournir les paramètres d'accès et vous donner les informations nécessaires à la prise en main de cet outil.

Sachant compter sur votre coopération pour la bonne marche de la filière café-cacao, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre franche collaboration. \$



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'N'GUESSAN Kouassi Edouard'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE CONSEIL DU CAFE-CACAO' around the top inner edge, 'D. G. C. A.' in the center, and 'PRODUCTION' at the bottom. There are also some numbers and dates, including '1997' and '17/12/02', visible within the stamp's border.

N'GUESSAN Kouassi Edouard